

CA 436



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

France Identité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 14 février 2024

Généralisation de l'application France Identité et lancement du permis de conduire numérique

Pour consulter le dossier de presse dédié :

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués-de-presse/generalisation-de-lapplication-france-identite-et-lancement-du>

Le 14 février, Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, a annoncé la généralisation de l'application France Identité et l'arrivée du permis de conduire numérique dans France Identité. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de proposer des services de justification d'identité numérique aux Français et de simplifier leurs usages.

La généralisation d'une application lancée en mode « bêta » en mai 2022

L'application France identité est un service qui permet de prouver son d'identité. L'application est gratuite et facultative. Elle fonctionne grâce à la nouvelle carte d'identité. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches déjà existantes mais à offrir de nouvelles alternatives aux Français qui le souhaitent.

L'application France Identité fonctionne en mode « bêta » depuis le 11 mai 2022 sur Android et depuis le 13 octobre 2022 sur iOS. Ce processus s'inscrit dans une démarche transparente, inclusive et de co-construction avec les usagers et l'écosystème pour garantir une solution au plus près de leurs attentes. Actuellement, 100 000 personnes l'utilisent et peuvent :

- [générer un justificatif d'identité à usage unique](#) : alternative à la photocopie d'identité, ce service permet à l'utilisateur de produire des justificatifs signés électroniquement pour prouver son identité et éviter les fraudes.
- [s'authentifier sur FranceConnect](#) : l'application permet de se connecter avec sa carte d'identité pour avoir accès aux services disponibles sur FranceConnect.

À compter de ce jour, France Identité devient accessible à tous ceux qui le souhaitent, le nombre d'utilisateurs n'étant plus restreint. Il suffit de télécharger l'application en allant sur france-identite.gouv.fr. Pour rappel, pour utiliser France Identité, il faut :

- Posséder la nouvelle carte d'identité (format carte bancaire) ;
- Être majeur ;
- Avoir un téléphone Android 8 minimum et disposant de la technologie NFC ou d'un iPhone iOS 16 minimum.

L'arrivée d'un nouveau titre : le permis de conduire numérique

Il est désormais possible pour les utilisateurs de France Identité d'ajouter le permis de conduire dans l'application. Tous les types de permis (rose trois volets ou format carte bancaire) sont compatibles. Ce permis numérique ne remplace pas le permis physique, il vient en complément afin de simplifier les usages de la route notamment.

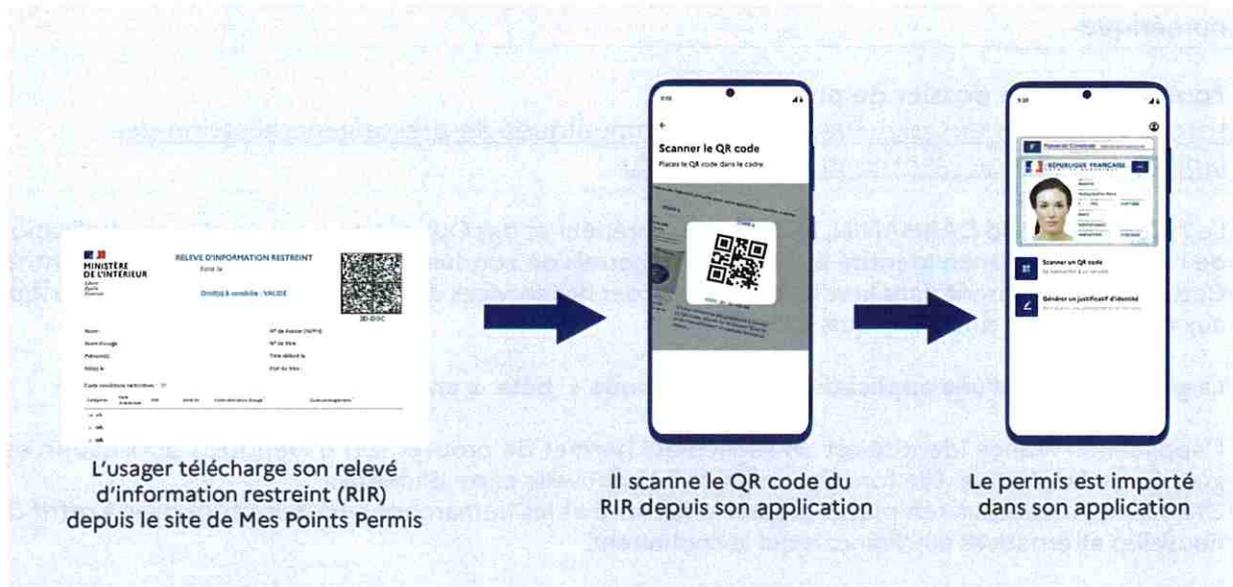
Contact presse
ants-communication@interieur.gouv.fr
<https://france-identite.gouv.fr/>

Le permis de conduire numérique répond à plusieurs objectifs :

- Limiter la perte ou le vol du permis physique ;
- Permettre de réaliser des démarches sans divulguer toutes ses données ;
- Lutter contre la fraude, notamment lors de démarches en ligne.

Dès aujourd'hui, le permis de conduire numérique peut être utilisé [lors d'un contrôle routier](#) avec les forces de sécurité intérieure. Bientôt, il sera possible d'intégrer les données du permis de conduire dans un justificatif de droits à conduire pour vos démarches en ligne ou dans le cadre d'une location de véhicule.

Comment importer le permis de conduire dans son smartphone ?



NB : Pour bénéficier du permis de conduire numérique, il est nécessaire d'avoir déjà un compte France Identité (et donc une carte d'identité format carte bancaire).

Dans les prochains mois, France Identité a vocation à proposer d'autres usages. Ainsi, pour prouver son identité dans les transports, une expérimentation va être menée avec la SNCF. L'application doit également permettre de dématérialiser totalement la demande de procuration de vote.

Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer se félicite « de la généralisation de France Identité qui démontre la capacité du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer à tirer tous les bénéfices du numérique. Cette solution permettra à tous de garder la maîtrise de ses données d'identité avec un haut niveau de sécurité. L'arrivée du permis de conduire dans France Identité est essentielle pour simplifier les usages de la route. »





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

France Identité

Gardez la maîtrise de vos données d'identité

Généralisation de France Identité et lancement du permis de conduire numérique



Contact presse :
ants-communication@interieur.gouv.fr



Dans un contexte actuel où les démarches dématérialisées font l'objet d'un usage massif et où les fraudes à l'identité et les fuites de données constituent de réels risques, le besoin d'une identification et d'une authentification sécurisées est un enjeu majeur. L'application France Identité développée par l'ANTS est une réponse à ces enjeux.

France identité est l'application compagnon de la carte d'identité. Elle a vocation à en prolonger les usages dans le monde numérique, mais aussi à en permettre de nouveaux dans le monde physique.

Cette application est facultative, gratuite, accessible à toutes les personnes majeures, détentrices de la carte d'identité nouveau format. Elle offre une double promesse concernant les données d'identité : une meilleure maîtrise de leur diffusion du côté des usagers et une garantie d'authenticité du côté des opérateurs de services.

L'application France Identité a été lancée en version « bêta » le 11 mai 2022 sur Android et le 13 octobre 2022 sur iOS. Il s'agit d'une démarche transparente, inclusive et de co-construction avec les usagers et l'écosystème pour garantir une solution au plus près de leurs attentes. 100 000 personnes ont pu tester cette solution et ainsi permettre d'améliorer continuellement l'application.

À compter du 14 février 2024, l'application sera disponible pour tous les Français possédant la carte d'identité nouveau format (format carte bancaire).



Le permis de conduire numérique

Il est désormais possible pour les utilisateurs de France Identité d'ajouter leur permis de conduire dans l'application. Tous les types de permis (rose trois volets ou format carte bancaire) sont compatibles. Ce permis numérique ne remplace pas le permis physique, il vient en complément afin de simplifier les usages de la route notamment.

Le permis de conduire numérique répond à plusieurs objectifs :

- Limiter la perte ou le vol du permis physique ;
- Permettre de réaliser des démarches sans divulguer toutes ses données ;
- Lutter contre la fraude, notamment lors de démarches en ligne.

Comment importer le permis de conduire dans l'application France Identité ?



L'utilisateur se rend sur le site « Mes Points Permis » et télécharge son relevé d'information restreint (RIR)



Il scanne le QR-Code du RIR depuis France Identité



Le permis est importé dans l'application France Identité

NB : Pour bénéficier du permis de conduire numérique, il est nécessaire d'avoir déjà un compte France Identité.

Aujourd'hui, le permis de conduire numérique peut être utilisé lors d'un contrôle routier avec les forces de sécurité intérieure. Bientôt, il sera possible d'intégrer les données du permis de conduire dans un justificatif de droit à conduire pour des démarches en ligne ou dans le cadre d'une location de véhicule.

Comment utiliser le permis de conduire numérique lors d'un contrôle routier ?



1. L'utilisateur ouvre son application France Identité et clique sur son permis de conduire numérique puis sur « partager vos données ».
2. Il pose son téléphone sur le NEO du représentant des forces de sécurité intérieure.
3. La connexion sans contact (NFC) s'établit entre les téléphones.
4. Le représentant des forces de sécurité intérieure peut accéder au permis de conduire de l'utilisateur sur son NEO et procéder au contrôle.

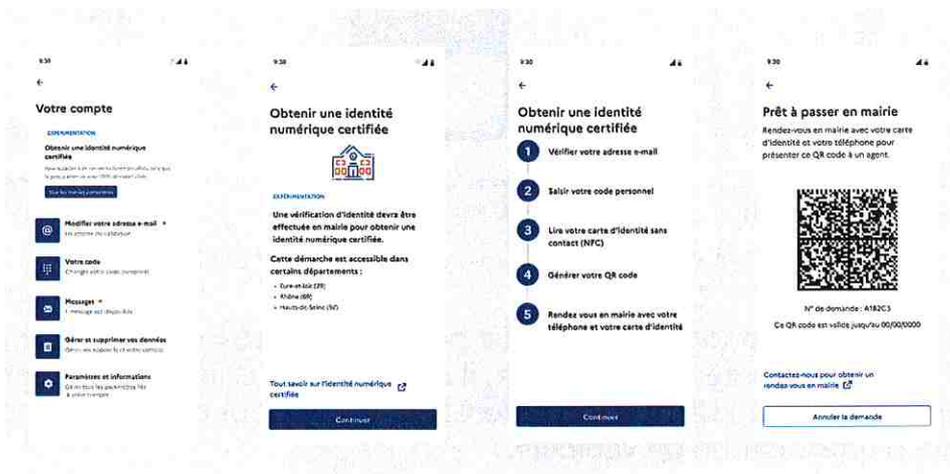
La certification de l'identité numérique France Identité

La démarche de certification de l'identité numérique France Identité est actuellement expérimentée dans une cinquantaine de mairies de trois départements : l'Eure-et-Loir, le Rhône et les Hauts-de-Seine. Au cours des mois à venir, elle sera progressivement élargie à de nouvelles communes sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'objectif est d'atteindre 350 communes réalisant la démarche de certification d'ici aux élections européennes. Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a, par courrier, demandé aux 10 plus grandes communes de France de rejoindre ce dispositif.

La certification de l'identité numérique France Identité a pour objectif de fournir un niveau de garantie répondant aux exigences de sécurité les plus fortes qui permettront la création de nouveaux services en ligne.

Qu'est-ce que l'identité numérique certifiée ?

Un usager détenant une identité numérique France Identité peut la faire certifier après en avoir fait la demande dans son application suivie d'un passage dans une mairie formée à cette démarche par l'ANTS. L'identité de l'utilisateur est alors vérifiée lors d'un face-à-face avec un agent de mairie.



À quoi sert l'identité numérique certifiée ?

L'identité numérique certifiée permet de réaliser à distance des démarches qui nécessitaient jusqu'alors un déplacement de l'utilisateur à des fins de vérification d'identité. L'un des premiers usages prévus est la demande de procuration de vote 100 % dématérialisée dans le cadre des élections européennes de juin 2024.

Aujourd'hui, même si l'utilisateur peut entamer sa démarche de procuration de vote en ligne, il doit se rendre dans un commissariat ou une gendarmerie afin de procéder à une vérification d'identité. Grâce à l'identité numérique certifiée de France Identité, il pourra la réaliser en ligne, sans se déplacer.

Un process certifié par l'ANSSI

Le 7 février dernier, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a délivré la certification de sécurité au niveau de garantie élevée (selon le référentiel européen eIDAS) à France Identité et son identité numérique certifiée. C'est la première fois en France qu'une identité numérique obtient ce niveau de certification.

France Identité en 2024



D'ici à la fin de l'année 2024, le certificat d'immatriculation (carte grise) sera intégré à France Identité. Par ailleurs, des expérimentations seront lancées prochainement avec la SNCF pour permettre aux usagers de prouver leur identité dans les transports.

Le certificat d'immatriculation numérique et les expérimentations avec la SNCF s'inscrivent dans le développement d'un nouveau format de cartes qui sera intégré à l'application France Identité d'ici à la fin de l'année 2024. Ces cartes permettront aux usagers de prouver leur identité lors d'interactions en face-à-face, sans pour autant transmettre de données personnelles. Elles pourront aussi bien servir lors d'interactions avec des professionnels qu'entre particuliers.

Enfin, d'ici à la fin du mois de février, France Identité lancera un bug bounty (chasse aux bugs) public. Le bug bounty est un programme de récompense dans la recherche de failles de sécurité. Chaque faille découverte est récompensée par une prime indexée sur sa criticité et son impact potentiel.

En 2022, un premier bug bounty réservé à une trentaine d'experts cyber avait été lancé par France Identité. Dans une volonté de transparence vis-à-vis des usagers et de l'écosystème, ce nouveau bug bounty sera lui public. Il visera la recherche de potentielles failles dans l'application et son back-end. Comme lors du premier bug bounty, France Identité sera accompagné par le programme Yes We Hack, partenaire de longue date de l'État.



Pour en savoir plus sur France Identité

